Province de Québec

Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Chartierville, tenue à huis clos par vidéoconférence Teams, le mardi 15 décembre 2020 à compter de 19 h 30 sous la présidence du maire M. Denis Dion

Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19 h 30.

Sont présents

M. Claude Gagnon, conseiller #1

M. Simon Lafrenière, conseiller #2

Mme Nathalie Guesneau, conseillère # 3

M. Kenneth Cameron, conseiller #4

M. Claude Sévigny, conseiller #5

Mme Vanessa Faucher, conseillère #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Cette séance a été dûment convoquée par la directrice générale et secrétairetrésorière, Paméla Blais pour prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour :

20-3416

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolution Embauche Employé pour le déneigement des entrées du centre communautaire, de l'entretien de la patinoire extérieure et de l'entretien du sentier de la Mine d'Or
- 3. Période de questions
- 4. Levée de l'assemblée

Résolution - Embauche - Employé pour le déneigement des entrées du centre communautaire, de l'entretien de la patinoire extérieure et de l'entretien du sentier de la Mine d'Or

20-3417

20-3418

Attendu qu'une offre d'emploi pour le poste de déneigement des entrées du centre communautaire, de l'entretien de la patinoire extérieure et de l'entretien du sentier de la Mine d'Or;

Attendu que qu'une seule personne a soumis sa candidature pour le poste;

Attendu que le candidat a proposé ses services comme travailleur autonome;

Attendu que le Conseil a évalué ladite proposition du travailleur autonome;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Gagnon

Que la candidature de M. Maxime Cartier en tant que travailleur autonome au taux de 20,00 \$ de l'heure sur présentation de facture, est accepté pour effectuer les tâches de déneigement des entrées du centre communautaire, de l'entretien de la patinoire extérieure et de l'entretien du sentier de la Mine d'Or;

Que par la nature de ses services de travailleur autonome, M. Maxime Cartier n'est pas soumis au processus d'évaluation du comité d'embauche des employés de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Période de questions :

Aucune question n'est présentée.

Levée de l'assemblée :

Denis Dion, Maire

L'assemblée est levée à 20h12 par Mme Vanessa Faucher.

Paméla Blais, DG et secrétaire trésorière